

NEWSLETTER SUR LA COOPERATION MONDIALE

Mai 2015

Dans ce numéro :

- Article du mois : Le socle de protection sociale universelle, *Enjeux, réalités et horizons pour la région MENA au sein de la coalition mondiale*, par Driss Guerraoui
- La Conférence des jeunes parlementaires met l'accent sur les défis majeurs rencontrés par la jeunesse à travers le monde
- Contrôle et suivi du programme de développement pour l'après-2015 : débats à New-York.
- Ressources et liens utiles

➤ **Article du mois**



Le socle de protection sociale universelle : Enjeux, réalités et horizons pour la région MENA au sein de la coalition mondiale, par Driss Guerraoui, Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc, Membre distingué du CIAS

Les 11,12 et 13 novembre 2014 s'est tenue à Rabat au Maroc une rencontre internationale sur le thème : « le socle de protection sociale universelle (SPSU), de l'idée à la pratique », organisée par la Fondation Allemande Friedrich Ebert en partenariat avec le Conseil International d'Action Sociale et la Coalition Mondiale pour le SPSU.

Cette rencontre a constitué une occasion pour apporter un éclairage sur les enjeux futurs du SPSU, faire connaître la coalition mondiale pour le SPSU dans la région MENA et coordonner les actions de plaidoyer pour cette initiative par cette coalition dans cette région du monde.

I. Les enjeux de la généralisation de protection sociale dans le Monde

La question de la protection sociale est une question éminemment politique et stratégique. Elle est au cœur d'une question fondamentale qui dépasse le clivage privé ou public, assurance ou assistance, pour interpeller tous les acteurs et forces vives d'une Nation sur la nature de la société où ils veulent vivre : une société inclusive, intégratrice et solidaire ou une société dont les régulateurs principaux sont les lois impitoyables et sélectives du marché et dont les ressorts fondamentaux en matière de protection sociale sont la demande solvable de citoyens pris individuellement et l'offre compétitive des risques à couvrir par les assureurs ou gestionnaires des régimes de protection sociale. Par conséquent, la protection sociale relève bel et bien d'un choix de société et de ce fait, elle a un coût pour toute la collectivité. Elle représente aujourd'hui le paramètre le plus pertinent pour donner sa pleine expression à la citoyenneté. Car son existence et son degré d'extension interagissent sur le lieu social et le vivre ensemble. En effet, en garantissant une éducation pour tous, une couverture médicale de base, un revenu minimum de subsistance, un logement décent,

un système de protection contre les risques professionnels, ceux liés à la vieillesse, au handicap, en sus des allocutions familiales et d'un régime de retraite, on offre à toutes les composantes de la société les conditions minimales nécessaires à la couverture de leurs besoins essentiels. Ces mécanismes, tout en consacrant le bénéfice effectif des droits sociaux essentiels, renforcent auprès des citoyens le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale.

Par ailleurs, elle est même devenue une exigence économique, puisque tout le monde s'accorde à affirmer à l'heure actuelle que, sans solidarité, il ne saurait y avoir de compétitivité durable et soutenable et que, sans cohésion sociale par des mécanismes équitables de redistribution des fruits de la croissance, il ne peut y avoir ni stabilité des relations sociales et professionnelles, ni paix sociale au sein de l'entreprise et de la société dans son ensemble.

Elle est, également un impératif politique inscrit dans les constitutions des pays, comme c'est le cas au Maroc avec la nouvelle constitution du 1er juillet 2011, ainsi que dans les traités et conventions internationales, comme c'est le cas avec les socles nationaux de protection sociale universelle.

Cependant, il n'y a pas de modèle idéal -type de protection sociale. Car, même s'il y a un référentiel commun inscrit dans les traités et conventions internationales, chaque pays a son propre modèle de protection sociale, dont les régimes et les composantes sont l'œuvre de son histoire, de ses traditions en matière d'action sociale et de solidarité, et du génie de ses acteurs en matière d'innovations et d'expérimentations sociales.

II. Quelques réalités de la protection sociale dans le monde

Ces considérations préliminaires étant, les réalités de la protection sociale aujourd'hui dans le monde éclairent davantage sur les enjeux et défis futurs de cette protection. En effet, ces réalités, bien différenciées selon les pays et les régions du monde, dénotent des fractures sociales, territoriales et, en termes de genres, très criantes sur le plan du volume de la protection sociale par les régimes mis en place, ainsi que sur celui de la qualité des services offerts et rendus aux citoyens.

Ainsi, sur le plan de la couverture quantitative, selon le dernier rapport du BIT au titre de l'année 2014-2015 (1), seuls 27% de la population mondiale ont accès à des systèmes complets de sécurité sociale, tandis que 73% ne bénéficient que d'une couverture partielle, ou ne sont pas couverts du tout. Selon cette même source, à l'échelle mondiale, seuls 2,3% du PIB sont consacrés aux dépenses de protection sociale en faveur des femmes et des hommes pour garantir une sécurité du revenu pendant la période d'âge actif. Ces chiffres varient entre de 0,5% pour l'Afrique à 5,9% en Europe occidentale.

Concernant la protection contre le risque chômage, selon ce rapport, seuls 28% des travailleurs dans le monde accéderaient à des prestations en vertu de la législation nationale applicable. Cette moyenne mondiale cache de grandes inégalités régionales puisque 80% des travailleurs en Europe en bénéficient contre 38% en Amérique latine, 21% au Moyen-Orient, 17% dans la région Asie - Pacifique et 8% en Afrique. Quant aux travailleurs sans emploi dans le monde, seuls 12% bénéficient d'une indemnité contre le chômage. Cette couverture varie de 64% de travailleurs sans emploi en Europe occidentale à un peu plus de 7% dans la région Asie -Pacifique, 5% en Amérique latine et dans les Caraïbes, et moins de 3% dans la région du Moyen-Orient et en Afrique.

Sur le plan de la protection en cas d'accidents du travail et de maladies, 33,9% de la main-d'œuvre mondiale en bénéficient. Pour les pensions d'invalidité, seuls 87 pays possèdent de telles prestations non contributives. Il en est de même de la protection de la maternité où moins de 40% des femmes exerçant une activité professionnelle sont couvertes par la législation au titre des régimes obligatoires et 48% si l'on tient compte de l'assurance volontaire. Pour le régime de

retraite, seuls 42% des personnes en âge de travailler aujourd'hui peuvent en bénéficier, sachant que le taux de couverture réelle est encore plus faible.

Concernant la couverture médicale universelle, si plus de 90% de la population vivant dans des pays à faible revenu ne bénéficie d'aucun droit à une couverture de santé, 40% des dépenses mondiales de santé sont directement assumées par les personnes malades et 39% de la population mondiale ne bénéficie d'aucune couverture pour le risque maladie. A ce même niveau, le BIT estime qu'à l'échelle mondiale, il faudrait 10,3 millions membres du personnel de santé supplémentaires pour garantir des services de santé de qualité à toutes les personnes qui en ont besoin.

Sur le plan qualitatif, la protection sociale dans les pays à revenus faibles et moyens demeure un phénomène fondamentalement urbain et reste concentrée dans les principaux centres industriels des pays qui disposent d'un système de protection sociale. Aussi, une grande majorité des ruraux, qui représentent encore plus de la moitié de la population dans la plupart des pays du Sud et une bonne partie des populations des espaces périurbains, n'en bénéficie pas.

Par ailleurs, la protection sociale dans ces pays concerne principalement les salariés des secteurs privés et publics, pays faut-il le signaler, où être salarié est déjà un privilège. Dès lors, les artisans, les agriculteurs, les professions libérales, les indépendants, et d'autres catégories de la société comme les étudiants, les femmes abandonnées, les personnes à besoins spécifiques et toutes les catégories évoluant dans les activités dites informelles ne disposent généralement pas d'un système de protection sociale qui leur est propre.

Même quand des systèmes de protection sociale existent, ceux-ci sont sélectifs au sens où ils ne couvrent pas tous les risques et ne prennent pas en charge les ayant droits des bénéficiaires. Mieux encore, ces systèmes sont le plus souvent grevés par des déviations multiples, notamment les non ou la sous déclaration, les surcoûts de gestion, l'insuffisance de l'offre de soins et sa répartition inégalitaire sur le plan spatial, le sous-équipement, le sous-encadrement, les multiples difficultés d'accès et la carence en ressources humaines dédiées.

Par ailleurs, d'autres réalités vont impulser de nouveaux défis. Le premier est lié à une dynamique démographique marquée particulièrement dans les pays du sud par la rapidité du rythme de croissance du nombre de personnes âgées qui ont tendance à vivre plus longtemps dans la précarité, la pauvreté, l'exclusion et la maladie et de l'autre côté, celle de l'arrivée massive sur les marchés nationaux du travail de ces pays de jeunes en âge de travailler, mais connaissant un chômage massif. Cette réalité est d'autant plus inquiétante qu'il s'agit de pays qui ne disposent pas dans leur grande majorité d'un système d'indemnisation des chômeurs, ni d'un revenu minimum d'insertion pour faire face aux aléas de la vie, notamment se nourrir et se loger décemment. Le deuxième défi réside dans l'émergence de nouvelles formes de pandémies et de risques sociaux-sanitaires liés à la fréquence et au caractère imprévisible des catastrophes naturelles et à des modes de production et de consommation qui engendrent des dysfonctionnements de plus en plus préjudiciables pour la santé et le bien-être général de populations entières au nord comme au sud de notre planète (obésité, sida, Ebola,...). Le troisième défi, enfin, réside dans l'émergence et le développement d'une nouvelle génération de pauvres et de pauvreté, de chômage et de chômeurs, et corrélativement de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion liés à des modèles économiques et sociaux, qui sont non seulement non inclusifs, mais génèrent des inégalités sociales et spatiales.

Ces réalités ont impulsé auprès de la communauté internationale, notamment l'Organisation Internationale du Travail, la conviction en la nécessité de faire de la protection sociale un droit humain fondamental, consacrant ainsi une des options essentielles du droit à la sécurité sociale, telles que déjà inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, ainsi que celles contenues dans les Pactes internationaux sur les droits humains fondamentaux. Elles ont de

ce fait créé une dynamique au sein des sociétés civiles organisées de par le monde qui s'est traduite par une prise de conscience civile de la nécessité d'en faire un objectif stratégique de leurs actions futures en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le monde . Cette prise de conscience a débouché sur la création d'une coalition mondiale pour la généralisation du socle de protection sociale universelle.

III. Les horizons pour la région MENA : quels rôles au sein de la coalition mondiale pour le SPSU?

La coalition mondiale pour le socle de protection sociale universelle est un mouvement qui regroupe plus de 90 organisations non gouvernementales, syndicales et patronales citoyennes qui ont décidé d'unir leurs forces en vue d'élaborer une plateforme commune pouvant servir de cadre et de base aux perspectives de développement post-2015 (2).

Elle traduit une prise de conscience universelle citoyenne qui prend appui sur l'importance aujourd'hui pour les citoyens du monde de recouvrir leurs droits économiques et sociaux fondamentaux. Elle se veut la voix de la société civile organisée visant à renforcer le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la recommandation 202 de l'OIT adoptée en juin 2012 par 184 pays de la famille des Nations Unies.

Comme cela a été signalé dans les numéros de décembre 2013 et février 2014 du Bulletin du CIAS sur la Coopération mondiale, cette recommandation est au cœur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment ses articles 22 et 25 et du Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels, en particulier les articles 9,11 et 12. Elle comporte un certain nombre de garanties correspondant à des droits sociaux essentiels, notamment les soins de santé de base, dont les soins à la maternité qui remplissent les critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité, le droit à l'alimentation, l'éducation, et la santé pour les enfants, le droit à une assurance maladie, à des indemnités de chômage, de maternité et de handicap et le droit à un revenu pour les personnes âgées.

L'objectif de la coalition mondiale est d'atteindre la généralisation de ces droits à l'horizon 2030. Cet objectif est lié à la ferme conviction de la coalition que les socles nationaux de protection sociale universelle qui garantissent ces droits sont en lien étroit avec la croissance économique, l'équité sociale et le développement humain durable.

Compte tenu de cet enjeu central pour la réalisation de l'équité sociale à l'échelle planétaire et de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, la vulnérabilité et la marginalisation dans le monde, la réunion de Rabat a constitué un moment important dans le plaidoyer de la coalition mondiale pour le SPSU dans la région MENA.

Cette réunion a pris acte de la nature différenciée du développement de la protection sociale dans cette région du monde. En effet, selon le dernier rapport du Bureau International du Travail au titre de l'année 2014-2015, les dépenses totales allouées à la protection sociale au sens large (maladie, maternité, vieillesse, accidents de travail, invalidité, allocations familiales et chômage) dans la région MENA sont évaluées à une moyenne de 9,5% du PIB en 2009. Par pays, ces dépenses ont atteint 13,21% du PIB en 2011 en Egypte, 12,11% en Jordanie, 11,44% au Koweït , 10,40% en Tunisie , 9,73 % en Algérie, 6,57% au Maroc (chiffre de 2010), 6,55% en Lybie et 4,87% en Mauritanie. Le Liban, le Qatar, la Syrie, l'Arabie Saoudite et le Sultanat de Oman sont les pays qui dépensent le moins en matière de protection sociale, puisqu'ils réservent respectivement en 2011 uniquement 1,12% , 1,74% , 1,91%, 3,80 % et 3,64 % de leur PIB à la protection sociale. En Iraq, malgré les effets de la guerre, ce pays a pu enregistrer des dépenses allouées la protection sociale s'élevant à 11,65% du PIB pour l'année 2010.

Bien qu'il existe d'autres raisons, cet état de la protection sociale dans la région MENA constitue à son tour une source d'insécurité et d'instabilité dans la région. Il nourrit les frustrations, le sentiment d'injustice et de non-respect de la dignité humaine auprès de pans entiers des sociétés arabes, notamment auprès des jeunes et des femmes, les poussant à la contestation, la révolte, la révolution et parfois même à épouser la culture de la violence, de la terreur, voire de la mort, que nourrit, développe et organise l'instrumentation par des idéologies s'appuyant le plus souvent sur la religion, le nationalisme, le tribalisme, le régionalisme et leur corolaire, le populisme.

Ces réalités déstructurent la cohésion sociale, contrecarrent les initiatives que tentent de prendre les Etats et les organisations de la société civiles dans certains pays et, par voie de conséquence, retardent tout le processus de généralisation du socle de protection sociale dans la région MENA. C'est pour toutes ces raisons que la rencontre de Rabat a recommandé que la coalition mondiale renforce les actions de plaidoyer et de sensibilisation sur les enjeux futurs du socle de protection sociale universelle dans la région, tout en suggérant que le CIAS en partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert puissent travailler ensemble à la concrétisation de cet objectif et ce, afin d'ouvrir de nouveaux horizons à l'action dans ce domaine clé pour la réalisation de la paix, la stabilité et la sécurité durable dans la région MENA.

Dans cette perspective, il apparaît de plus en plus urgent que la communauté internationale puisse rendre effectif « le Fonds Mondial pour la protection sociale », comme cela a été suggéré par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (3). Ce fonds, qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'agenda post 2015 en matière d'ODD, servirait de base pour l'aide au financement de la généralisation de la protection sociale, notamment dans les pays qui connaissent une extrême pauvreté.

Ce mécanisme pourrait sur le plan opérationnel s'appuyer sur « l'initiative 20/20 » initiée par le PNUD à l'occasion du lancement des Objectifs de développement pour le millénaire. Il s'agit d'un financement paritaire et partenarial entre les Gouvernements concernés et le système des Nations Unies.

Au-delà de la faisabilité technico-financière et managérielle, la mise en place de ce fonds dépend in fine de la volonté politique de toutes les composantes de la communauté internationale d'engager le système des Nations Unies, et à travers lui toutes les Nations, dans une véritable stratégie mondiale de généralisation du socle de protection sociale universelle.

Sources :

(1) Rapport de l'OIT sur la protection sociale dans le monde 2014-15, Vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale, Genève, juin 2014

(2) Bulletins Coopération mondiale du CIAS, numéros de décembre 2013 et de février 2014, New York

(3) Olivier De Schutter, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et **Magdalena Sepulveda**, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, *Underwriting the poor, a global fund for social protection*, Octobre 2012.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Comité de direction du CIAS.

➤ ***La Conférence des jeunes parlementaires met l'accent sur les défis majeurs rencontrés par la jeunesse à travers le monde***

La désaffection et la radicalisation des jeunes personnes, ainsi que la quête de politiques plus efficaces destinées à résoudre toute une série de problèmes liés à la jeunesse, faisaient partie des enjeux principaux dans les discussions menées à Tokyo les 27 et 28 mai lors d'une conférence internationale majeure des jeunes parlementaires, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et par le Parlement japonais.

Les participants ont fait une série de recommandations destinées à faire face aux plus grands des défis que les 3,5 milliards de jeunes à travers le monde auront à relever, à savoir le chômage, la discrimination et les conflits.

Lors des délibérations de la Conférence, les jeunes parlementaires ont fait part de leurs convictions: malgré les désillusions, l'apathie, le désengagement politique et l'instabilité, la jeunesse actuelle aspire à vivre dans des sociétés démocratiques, pacifiques et prospères ; il est essentiel d'associer cette jeunesse aux processus de décision.

Les participants ont souligné la nécessité d'un cadre global fondé sur des droits -tels que la garantie d'un enseignement gratuit- afin de mener des actions contre la radicalisation, notamment par le biais de programmes de gestion des conflits et de lutte contre la violence, de lois qui incriminent l'incitation à la haine, et par l'implication des jeunes dans toutes les décisions relatives à la lutte contre le terrorisme. Une autre conclusion de la Conférence est l'adoption de politiques qui limitent la désaffection de la jeunesse, notamment par la création d'opportunités ciblées qui contribuent aux campagnes, programmes et projets de la communauté.

Concernant un autre domaine majeur de préoccupation -le chômage des jeunes-, la Conférence a recommandé une nouvelle série de mesures d'envergure, dont notamment les quotas qui permettraient de faire progresser l'égalité des chances sur le marché du travail. Les participants à la Conférence s'attendent à ce que l'éducation soit mieux adaptée aux besoins du marché du travail, à des initiatives visant à autonomiser la jeunesse dans le monde des entreprises ; ils aspirent à ce que les jeunes entrepreneurs aient plus facilement accès aux prêts et que des mesures soient prises pour que les droits des jeunes travailleurs migrants et des ouvriers qui travaillent pour la première fois soient respectés.

La Conférence a appelé les parlements à encourager les politiques favorables à l'emploi, qui contribuent à créer des emplois de qualité pour les jeunes, et à demander des comptes aux gouvernements sur leurs actions dans le domaine de l'emploi des jeunes. La Conférence a instamment conseillé aux jeunes membres du parlement d'agir en défenseurs des politiques adaptées aux besoins des jeunes, et a recommandé qu'ils travaillent en collaboration, tout en s'affranchissant des clivages politiques afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les jeunes.

Les jeunes parlementaires ont souligné la nécessité d'avoir des politiques sanitaires adaptées aux adolescents, de favoriser l'accès des jeunes aux arts et aux sports, de combattre les messages de haine dans les médias et dans les médias sociaux. La Conférence a souligné la nécessité d'intégrer les jeunes aux missions de consolidation de la paix de l'ONU afin de veiller à ce qu'ils œuvrent aux solutions à apporter aux conflits et qu'ils ne soient pas perçus comme ceux ayant généré ces conflits.

Concernant le changement climatique et les Objectifs de Développement Durables, la Conférence a appelé l'UIP et l'ONU à ne pas ménager leurs efforts pour donner une dimension parlementaire aux

initiatives mondiales destinées à construire des sociétés résilientes aux risques. Elle a recommandé que ce travail s'appuie sur des instruments tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, conclu plus tôt cette année au Japon, et le Pacte mondial sur le changement climatique, dont la signature est prévue en fin d'année à Paris.

Pour plus de détails, consulter la page suivante <http://www.ipu.org/english/home.htm>

➤ **Contrôle et suivi du programme de développement pour l'après-2015 : débats à New-York.**

Le thème central « Éléments essentiels pour des mécanismes de suivi efficaces et inclusifs destinés au programme pour l'après-2015 » a été retenu pour les discussions informelles qui ont eu lieu le 28 mai 2015 à New-York entre les représentants des Missions permanentes des Etats membres de l'ONU et des ONG internationales. La réunion était co-organisée par le Mouvement international ATD Quart-Monde et par la Communauté Internationale Bahá'íe. Les diplomates et les représentants de plusieurs organisations de la société civile sont venus discuter des possibles actions à entreprendre pour mettre en place et renforcer des mécanismes de contrôle solides aux niveaux national et mondial : ces mécanismes assureraient que les ressources conséquentes qui sont mobilisées pour prêter main-forte aux Objectifs de Développement Durables à venir sont utilisées de manière optimale. Les participants ont tiré d'importantes conclusions grâce aux discussions, non seulement pour le programme de l'après-2015 mais aussi à plus court terme, à savoir pour la phase préparatoire de la Troisième Conférence Internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis Ababa en Ethiopie en juillet 2015. Le Directeur exécutif du CIAS a été convié aux délibérations et y a pris part.

Les discussions ont porté sur plusieurs thèmes transversaux. La plupart des participants se sont accordés à dire que l'établissement d'un *mécanisme de suivi efficace* pour le programme des ODD était essentiel à sa crédibilité. Le *développement des capacités* dans un large éventail de domaines fera partie intégrante du succès du Programme et de la réalisation des ODD. Des *données ventilées de haute qualité* constituent un apport essentiel pour des prises de décision intelligentes et transparentes. On appellera à *une plus grande transparence* par la publication d'informations ponctuelles, exhaustives et prospectives sur les activités liées au développement dans le format qui conviendra, si possible un format électronique commun et ouvert à tous.

Il a été souligné que les mécanismes participant de l'amélioration du contrôle impliquent des institutions diverses et variées et d'autres organes qui seront à mettre en place aux niveaux national et régional. Le plein engagement des autorités locales est indispensable dans l'examen des stratégies et des politiques nationales destinées à soutenir les progrès réalisés pour atteindre des objectifs spécifiques, conformément aux priorités nationales. En même temps, la solidarité et le soutien que la communauté internationale exprimera à l'égard des efforts nationaux seront vitaux pour construire ou développer les capacités à l'échelle nationale.

Le rôle positif des mécanismes de vérification par les pairs (« peer-review ») a également été mentionné par plusieurs participants, des diplomates comme des représentants d'ONG. Surtout, l'apprentissage par les pairs (« peer learning ») a été mis en avant comme un facteur permettant le renforcement de la collaboration régionale. Le rôle important des commissions régionales de l'ONU dans la création ou l'amélioration de plateformes pour les mécanismes de vérification par les pairs a également été souligné.

Comme l'ont reconnu les participants, la question majeure, hélas restée sans réponse convaincante,

est la suivante : l'ambitieuse série d'objectifs politiques et de défis ardu du 21e siècle – que les parties prenantes ont exposée efficacement lors de la préparation du programme du développement pour l'après-2015- est-elle proportionnelle à l'arsenal d'outils disponibles, ayant déjà fait l'objet d'améliorations mais restant toutefois très conventionnels et dont l'utilisation est prévue dans le cadre de la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durables?

➤ **Ressources et liens utiles**

1. Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2014, Paris

Publiées en décembre 2014, les *Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2014* affirment que la crise a incité la plupart des pays à accélérer les réformes destinées à rendre leurs systèmes de retraite plus durables financièrement. Celles-ci portent sur l'augmentation des impôts sur le revenu de retraite et sur les cotisations de retraite, la réduction ou le report de l'indexation des allocations de retraite, et sur le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Le rapport considère la réforme de la retraite, le rôle des retraites privées et l'épargne-retraite. Le vieillissement de la population et le risque de longévité sont examinés, ainsi que les moyens d'augmentation de la couverture et l'apport de l'adhésion automatique. Le volume comprend un chapitre sur les stratégies de départ à la retraite.

Pour plus de détails : <http://www.oecd.org/pensions/oecd-pensions-outlook-23137649.htm>

2. Le Projet PDRM dans la cadre du Débat sur le financement du développement 2015 UNRISD, 2015

Cet article de revue, rédigé par Nathalie Both, sert de document de travail au projet de l'UNRISD « Politiques de mobilisation des ressources nationales pour le développement social » (PDRM). L'article définit les principales remarques faites par les acteurs qui participent aux débats sur le financement du développement, notamment la Banque mondiale, les Nations Unies, et les pays en voie de développement eux-mêmes. Il a pour objectif de mieux saisir en quoi les positions adoptées par ces acteurs dans le débat sur le financement du développement pour l'après-2015, et en particulier, dans la mobilisation des ressources nationales, ont des conséquences sur les objectifs et conclusions du projet PDRM de l'UNRISD.

Pour de plus amples détails, consulter

<http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/search/0A26B96F35E7BF53C1257E4D0041ADDE?OpenDocument>

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :
ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (US Office)

Phone: +1 347-526- 4893,

E-mail: szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org

Website www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer "[ici](#)" en nous communiquant votre nom et adresse mail